



Contrat pour services professionnels d'artiste et droits d'auteur Base de données Web

Numéro de contrat du MBAC

Ce contrat constitue une entente entre le Musée des beaux-arts du Canada et un artiste canadien vivant, ci-après désignés sous le nom, respectivement, de « MBAC » et de l'« Artiste », et fait partie intégrante de l'Accord-cadre entre le MBAC et la CARFAC/le RAAV en vertu de la *Loi sur le statut de l'artiste* (LSA), L.C., 1992, c. 33.

ARTISTE OU REPRÉSENTANT DE L'ARTISTE

Adresse :

Téléphone : au travail (____) _____ à la maison (____) _____ cell. (____)

Courriel :

NE ou NAS :

Votre numéro d'entreprise ou numéro d'assurance sociale est requis aux fins de l'impôt sur le revenu de l'Agence du revenu du Canada.

J'autorise le MBAC à partager les renseignements ci-dessus avec la CARFAC/le RAAV ou avec mon représentant à des fins de paiement seulement.

Oui

Non

Concernant la confidentialité des renseignements personnels, veuillez consulter l'article 7:06 de l'Accord-cadre.

AFFILIATION

Merci d'indiquer si vous êtes membre : de la CARFAC du RAAV d'aucune de ces associations

Pour tout paiement total supérieur à 300 \$, l'Artiste doit être un membre votant en règle de la CARFAC ou du RAAV, ou doit obtenir le permis approprié, selon son lieu de résidence (articles 6:01 et 6:04 de l'Accord-cadre). Pour de plus amples renseignements à propos de l'Accord-cadre, veuillez consulter <http://www.carfac.ca/fr/> ou <http://www.raav.org/> ou communiquer avec votre association professionnelle.

- Société de gestion CARCC SODRAC Autre _____

BASE DE DONNÉES WEB SEULEMENT

10,00 \$ par œuvre par année

En juste contrepartie, je consens à ce que le MBAC reproduise les œuvres décrites ci-après dans la partie base de données sur la collection du site Web du MBAC. La/Les reproduction(s) sera/seront en basse résolution (72 dpi), avec mention intégrale de la source.



Contrat pour services professionnels d'artiste et droits d'auteur Base de données Web

Adresse Web du MBAC : http://www.gallery.ca/en/see/collections/category_index.php http://www.beaux-arts.ca/fr/voir/collections/category_index.php			
N° d'acquisition MBAC	Titre, date de création de l'œuvre	Redevances	Dates de début/fin (années)

Code financier du MBAC Compte – Projet – CR

Redevances de l'Artiste (95%)		
PLUS prélèvement (5%)		
Sous-total		
PLUS frais d'administration (20%)		
MONTANT TOTAL		

MODALITÉS

Un exemplaire du présent contrat sera transmis à la CARFAC ou au RAAV, selon le cas (article 7:06 de l'Accord-cadre). Des exemplaires de tout avenant subséquent au présent contrat seront aussi remis à la CARFAC ou au RAAV.

Dans le cas de la base de données Web uniquement, le MBAC versera à la CARFAC ou au RAAV le montant total dû à l'artiste, plus des frais d'administration de 20 % dans les 30 jours suivant la fin de l'exercice financier du MBAC, qui se termine le 31 mars. La CARFAC ou le RAAV effectuera un prélèvement de 5 % (voir article 9.0 de l'Accord-cadre) et remettra le solde à CARCC, qui se chargera d'effectuer les paiements au nom de la CARFAC / du RAAV à l'artiste.

Dans le cas de la base de données Web uniquement, un exemplaire du présent contrat et de tout avenant subséquent sera transmis par la CARFAC ou le RAAV à CARCC.

Le présent contrat est régi par les lois de l'Ontario et du Canada. Tout différend découlant de cette permission ou y étant lié sera du ressort exclusif des tribunaux de l'Ontario.

SIGNATURES

POUR L'ARTISTE OU SON REPRÉSENTANT

Nom (en caractères d'imprimerie) : _____

Signature : _____ Date : _____

POUR LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA, DÉPARTEMENT DES FINANCES

Nom (en caractères d'imprimerie) : _____

Signature : _____ Date : _____